

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Fixation de tarifs pour les visites et activités dans les sites et lieux de visite

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais ouvre et fait visiter les sites de l'abbaye de l'Etoile, la ferme – musée des Acadiens à Archigny, le Moulin de Chitré et l'échiquier de Moussais la Bataille à Vouneuil- sur-Vienne et le théâtre gallo-romain du Vieux Poitiers à Naintré. Depuis 2012, ces tarifs n'ont fait l'objet d'aucune augmentation. Aujourd'hui considérant les efforts réalisés dans chaque site pour leur aménagement et leur découverte par les visiteurs, mais aussi le prix des prestations équivalentes, il convient de modifier les tarifs.

* * * * *

VU l'article 3, alinéa I.1.2. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 5 février 2001, n°2 du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire les équipements touristiques précités,

VU la délibération n° 7 du conseil communautaire du 6 juin 2011, portant sur la fixation des tarifs pour les animations et les visiteurs durant la saison estivale dans les équipements touristiques et patrimoniaux, instituant notamment un tarif couplé de l'abbaye de l'Etoile et de la ferme acadienne n° 10,

VU la délibération n° 7 du conseil communautaire du 13 février 2012, portant sur la fixation des tarifs pour les visites et activités touristiques,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les tarifs des sites et lieux de visites,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire****du 13 avril 2015****n°14****page 2/2**

Le conseil communautaire ayant délibéré décide :
- de valider les tarifs suivants à compter du 1er mai 2015:

TARIFS DE VISITES

Sites	Gratuit pour les moins de 18 ans - Individuels		Groupes (A partir de 10 personnes)	
	Réduit, étudiant, demandeur d'emploi NOUVEAU	Plein-tarif (A partir de 18 ans)	Réduit (4 - 18 ans)	Plein-tarif (A partir de 18 ans)
Sites touristiques Visites libres	2 €	(2 € en 2014) 3 €		
Sites touristiques Visites Guidées	3 €	(3,5 € en 2014) 4 €	2 €	3,5 €
Billet couplé (abbaye – ferme acadienne) Visites guidées		7 €	/	/
Pass patrimoine Visites guidées		10 €	/	/

TARIFS ANIMATIONS

	Individuel	Groupes
1/2 journée	2,50 €	3,50 €
1 journée		10,00 €

- d' autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 17/04/2015

Publié au siège de la CAPC, le 16/04/2015

n° 2536

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER